

## SOUTIEN AUX COTUTELLES DE THÈSE DE DOCTORAT

## Québec - France

2007

LES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES  
UNE DYNAMIQUE DE PARTAGE

Présentation	Conditions d'admissibilité	Dossier de candidature	Évaluation	Critères de sélection	Durée du soutien
Suspension provisoire du soutien	Nature du soutien	Échéancier	Responsables du programme québécois	Programme français	Formulaires

## PRÉSENTATION

Le programme *Soutien aux cotuitelles de thèse de doctorat* constitue une innovation importante dans le cadre de la coopération entre le Québec et la France. Il vient en appui à la mise en œuvre de la *Convention-cadre sur les cotuitelles de thèse*, signée en octobre 1996, d'une part par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'autre part, par la Conférence des présidents d'université (CPU) et la Conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieurs (CDEFI) de France. Cet accord a concrétisé leur volonté de resserrer les liens universitaires et de favoriser la mobilité des étudiantes et des étudiants entre la France et le Québec.

Il est important de noter que les signataires de cette convention-cadre ont convenu, en mars 1997, de préciser les modalités relatives au paiement des droits d'inscription et de scolarité.

Ce programme s'inscrit dans une perspective d'excellence et s'adresse en priorité à des candidates et des candidats dont le mérite est reconnu par les organismes subventionnaires. Il offre un soutien financier destiné à permettre la préparation d'une thèse sous la tutelle conjointe d'une directrice ou d'un directeur rattaché à une université québécoise et d'une directrice ou d'un directeur rattaché à une université ou une grande école française. Le soutien financier peut être accordé :

- lorsque la doctorante ou le doctorant est inscrit simultanément dans un établissement d'enseignement supérieur québécois et dans un établissement d'enseignement supérieur français;
- lorsqu'une convention individuelle de cotutelle prévoit que les études doctorales seront sanctionnées par l'obtention du grade de docteur, décerné par l'établissement français, et du Ph.D., décerné par l'établissement québécois.

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme, chaque candidature doit satisfaire aux conditions suivantes :

- la doctorante ou le doctorant a la citoyenneté canadienne ou est résident permanent au moment de la présentation de la demande, est domicilié au Québec depuis au moins un an et est résident du Québec au sens de la Loi et du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie du Québec;
- la candidate ou le candidat ayant la double nationalité canadienne et française a effectué toutes ses études secondaires et postsecondaires au Québec;
- l'étudiante ou l'étudiant est inscrit au doctorat, et le projet de thèse a été accepté par les instances concernées de l'établissement québécois;
- la directrice ou le directeur de thèse est une professeure ou un professeur habilité à diriger les travaux de la doctorante ou du doctorant;
- les établissements d'enseignement supérieur concernés ont signé une convention les liant pour la thèse en cotutelle faisant l'objet d'une demande de soutien. Tout en respectant les modalités d'ordre administratif et éducatif propres à chaque établissement, ladite convention doit être conforme aux dispositions énoncées dans la *Convention-cadre sur les cotuitelles de thèse* jointe au présent appel de candidatures, et comprendre les éléments apparaissant dans le schéma de convention individuelle qui lui est annexé.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le formulaire du programme *Soutien aux cotuitelles de thèse de doctorat* dûment rempli;
- une copie de la convention de cotutelle signée par les établissements concernés et des annexes s'y rattachant, s'il y a lieu;
- un curriculum vitae détaillé et un relevé de notes des études universitaires;
- un curriculum vitae détaillé des personnes qui dirigent la thèse;
- deux lettres de recommandation de personnes autres que celles qui dirigent la thèse.

L'original du dossier accompagné de huit exemplaires doit être transmis à l'attachée ou à l'attaché de coopération de l'établissement à la date fixée par cette dernière ou ce dernier; elle ou il fera parvenir le tout au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le 27 octobre 2006.

## ÉVALUATION

Seuls les dossiers répondant aux conditions d'admissibilité et comprenant l'ensemble des informations demandées sont soumis au jury d'évaluation. Celui-ci est composé d'universitaires; il est sous la responsabilité conjointe de la Direction des affaires internationales et canadiennes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Direction France du ministère des Relations internationales.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

L'évaluation des candidatures portera sur quatre éléments :

- la qualité de la candidate ou du candidat confirmée par l'excellence de son dossier universitaire, une reconnaissance de ses aptitudes et de son expérience, des lettres de recommandation et tout autre renseignement pertinent;
- la qualité et l'intérêt scientifique du projet de thèse;
- l'intérêt que présente la cotutelle attesté par la collaboration actuelle ou antérieure des codirectrices ou des codirecteurs, la complémentarité de leurs compétences, leurs apports scientifiques et la qualité du milieu d'accueil. Les projets impliquant des codirectrices ou des codirecteurs qui en sont à leur première collaboration seront évalués au mérite;
- la stature scientifique des codirectrices ou des codirecteurs de thèse démontrée par leurs publications, leurs réalisations et les subventions de recherche qu'ils ont obtenues.

Le jury prendra également en considération les conditions d'accueil et d'encadrement lors du séjour en France.

## DURÉE DU SOUTIEN

L'aide accordée est d'une durée maximale de trois ans, si les disponibilités budgétaires le permettent. Au terme de chaque séjour en France, un bref rapport faisant état du déroulement du séjour et de l'avancement des travaux de thèse devra être rédigé conjointement par l'étudiante ou l'étudiant et sa directrice ou son directeur de thèse.

## SUSPENSION PROVISoire DU SOUTIEN

En tant que boursière, la doctorante peut être autorisée à interrompre ses études pour une période maximale de douze mois en raison d'un congé de maternité. Cependant, elle doit transmettre un certificat médical et une attestation officielle de suspension d'inscription aux responsables du programme.

Le versement de la bourse peut aussi être suspendu pour une période équivalente en raison d'une incapacité résultant d'une maladie constatée par un médecin.

## NATURE DU SOUTIEN

## Doctorante ou doctorant

Le gouvernement du Québec assume le coût du transport aérien aller-retour entre le Québec et la France, *une fois par année civile* (un maximum de 850 \$ sera attribué à cette fin).

Le gouvernement français verse une allocation de séjour d'environ 1 060 EUR par mois pendant trois mois en moyenne par année civile. Si un mois incomplet doit être pris en compte, le montant de l'allocation est établi au prorata du nombre de semaines passées en France.

## Directrice ou directeur de thèse

Une mission d'une semaine, en principe consacrée à la soutenance, est attribuée à l'une ou l'autre des personnes qui dirigent la thèse.

Pour une codirectrice ou un codirecteur québécois, le gouvernement du Québec assume le coût du transport aller-retour (un maximum de 850 \$ sera attribué à cette fin), tandis que le gouvernement français verse une allocation d'environ 875 EUR pour un séjour de sept (7) jours.

## ÉCHÉANCIER

29 juin 2006	Lancement du programme
27 octobre 2006	Date limite de réception des dossiers complets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
8 décembre 2006	Évaluation des candidatures par le jury d'évaluation
18 décembre 2006	Communication des décisions aux établissements d'enseignement
Janvier 2007	Début des séjours en France

## RESPONSABLES DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS

## Nicolas Boulanger

Direction France  
Ministère des Relations internationales  
Édifice Hector-Fabre, 2<sup>e</sup> étage  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5R9

Téléphone : (418) 649-2400 (poste 5347)  
Télécopie : (418) 649-2654  
Courriel : [nicolas.boulanger@mri.gouv.qc.ca](mailto:nicolas.boulanger@mri.gouv.qc.ca)

## Yves Bernier





Direction des affaires internationales et canadiennes  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 646-4134  
Télécopie (418) : 646-9170  
Courr. électr. : [yves.bernier@mels.gouv.qc.ca](mailto:yves.bernier@mels.gouv.qc.ca)

## PROGRAMME FRANÇAIS

Le gouvernement français propose une contre-partie de ce programme aux doctorantes et aux doctorants français. Il faut s'adresser au Service des relations internationales de l'établissement d'enseignement supérieur d'attache pour obtenir de plus amples renseignements.

## Formulaires

- [convention-cadre](#)  (et en format Word)
- [formulaire de présentation de candidature](#)  (et en format Word)
- [formulaire de recommandation](#)  (et en format Word)
- [formulaire de curriculum vitae](#)  (et en format Word)

Les questions et commentaires peuvent être adressés à [Yves Bernier](#), (418) 646-4134.  
Dernière révision le 10 juillet 2006.

Ce site est optimisé pour le navigateur Microsoft Internet Explorer  
avec une résolution de 1024 X 768.

© Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | © Équipe de réalisation  
Politique de confidentialité  
1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2006